

Extraits du

Code de déontologie de l'AIOSP¹

Août 1995

L'AIOSP, Association Internationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle¹ a pour objectif d'améliorer l'efficacité des services d'orientation scolaire et professionnelle de par le monde.

PRINCIPALES REGLES DEONTOLOGIQUES

Ce code « vise à promouvoir la valeur, la dignité, le potentiel et la spécificité des personnes à qui (...) » les professionnels de l'orientation offrent leurs services.

Nous faisons nôtres les obligations suivantes :

Responsabilités professionnelles envers les clients

Respecter la dignité de chaque personne, son droit à faire des choix en autonomie et la stricte confidentialité des informations la concernant

Donner des chances égales de conseil en orientation à chacun(e) sans discrimination de quelque nature qu'elle soit

Prendre en compte tous les aspects des besoins des clients et adresser les clients à des spécialistes quand nos propres compétences ne permettent pas d'y répondre

Informers nos clients de la raison d'être du conseil en orientation de carrière, de ses objectifs, des techniques utilisées, des politiques et règles de déontologie applicables

Encourager nos clients à se prendre en main et éviter de leur dicter ou imposer consciemment des choix, des valeurs, des modes de vie, des projets ou des convictions

¹ Créée en 1951 à Paris, l'Association Internationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle est reconnue comme une ONG par l'UNESCO, l'UNEVOC (United Nations International Project on Technical and Vocational Education), l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) et l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Expliquer le contenu, les objectifs et les résultats des tests en des termes compréhensibles pour les clients ; appliquer des normes pertinentes pour choisir, utiliser et interpréter des techniques d'évaluation

Indiquer nos compétences professionnelles, formations et expériences aux clients et organisations qui nous consultent

Eviter les conflits d'intérêt qui nuisent aux intérêts supérieurs de nos clients

Attitude envers les collègues et les administrateurs

Contribuer et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et utiles à la prestation des meilleurs services d'orientation de carrière possible

Attitudes envers les organismes institutionnels

Connaître et respecter les exigences en matière de qualification et de formation des organismes et décideurs institutionnels

Préconiser et collaborer activement avec les organismes et décideurs institutionnels pour répondre aux besoins des clients dans le respect des règles éthiques et déontologiques professionnelle

Responsabilité en tant qu'intervenant

Se former et continuer de se perfectionner dans les domaines de connaissance et de compétence requis pour exercer notre métier de conseil en orientation de carrière

Observer les principes humanistes qui sous-tendent le comportement conforme aux règles de déontologie et s'intéresser à l'évolution des questions sociales et politiques qui soulèvent des considérations déontologiques pour notre profession.

Vérifier et maintenir nos compétences professionnelles, obtenir périodiquement de la formation pour actualiser nos compétences

Participer régulièrement à des activités de supervision nous permettant d'enrichir les connaissances et compétences requises pour bien s'acquitter de nos missions et nous fixer des objectifs de perfectionnement

Avoir conscience de nos valeurs et attitude et demeurer discrets et objectifs quand nous apportons de l'aide à nos clients ; éviter toute forme de stéréotype ou discrimination

Consulter une association professionnelle ou des collègues le cas échéant pour clarifier toute question déontologique imprécise ou ambiguë

